

2011

# CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2011

ST SULPICE – SUR - LEZE

## SEANCE DU 14 JUIN 2011

*L'an deux mille onze, le quatorze juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint Sulpice sur Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Maire.*

**Présents** : Mme SUZANNE Colette, MM. CATALA Claude, PUDEBAT Michel, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Melle TAILHAN Josiane, Mme DUBREUIL Anne-Cécile, MM. CORATO Stéphane, BARONE Philippe, Mmes CANAL Marie-Claude, COLLAO Marta, MM. GRIFFOUL Michel, GEYSSELY Georges, Mmes PRUVOST Evelyne, FERRE Liliane.

**Procuration** : M.ZADRO Franck à Mme SUZANNE Colette  
Mme ALQUIER Nicole à Melle TAILHAN Josiane

**Absents** : Mme SOMPROU Nicole, M. FONDRILLON Pascal

**Secrétaire** : M. PUDEBAT Michel,

## **I) Avenant à la convention de rétrocession des espaces verts réseaux et voiries réalisés par la SCI PROMOPASS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention de rétrocession des espaces verts, voirie et réseaux réalisés par la SCI PROMOPASS sur l'ancien site de l'Aérospatiale.

Cette convention avait été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 19 juin 2009.

Elle indique que la société PROMOPASS a du supporter des ouvrages supplémentaires imposés par les contraintes techniques de la zone et par les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui ont occasionnés un surcoût important et des équipements rétrocedés d'une qualité supérieure à ceux initialement prévus.

Après négociation avec la société PROMOPASS, elle propose de tenir compte de ces éléments et de porter à 94 600 € le montant de cette rétrocession, initialement prévue à l'Euro symbolique.

Cette somme viendrait en déduction du 3<sup>ème</sup> et dernier versement effectué par la Société PROMOPASS, à la Commune, ramenant ce montant de 288 765 € à 194 165 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les modifications à la convention de rétrocession des espaces verts, réseaux et voiries réalisés par la SCI PROMOPASS
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer l'avenant à cette convention, établi conformément à ces dispositions

## **II) Construction d'un Club house Tennis : Avenants au marché**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 30 Mai 2011 relative aux avenants au marché de construction d'un club house Tennis.

Elle précise que ces avenants ont été nécessités par les modifications de raccordement demandées et la pose d'un réceptacle de douche.

<i>lot n°</i>	<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Marché Initial</i>	<i>Avenant proposé</i>	<i>Nouveau montant</i>
1	SARL Auguste PERUSIN	91 990.00 €	1 585.95 €	93 575.95 €
7	DBS	6 433.38 €	1 610.02 €	8 043.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 30 Mai 2011
- **ACCEPTE** les avenants présentés par la SARL PERUSIN et la société DBS pour un montant respectif de 1 585.95 € et 1 610.02 €
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer ces avenants.

### **III) Schéma départemental de coopération intercommunale**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu notification par La Préfecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Ce projet prévoit le rattachement des 43 communes isolées du département à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, 11 fusions, 2 créations et 2 dissolutions d'EPCI, ainsi que la suppression de plus de 2/3 des syndicats de communes et syndicats mixtes.

Elle indique que chaque commune peut par délibération donner son avis sur les propositions du schéma qui la concernent.

Oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal considérant les compétences assurées par les SIVOM existant sur le territoire de la Communauté et l'impact qui en résulterait pour celle-ci, à l'unanimité des membres présents **REFUSE** l'intégration des SIVOM au sein de la Communauté de Communes du Volvestre.

### **IV) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territoriale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial.

### **V) Exposition FLOREAL**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que c'est la toile de Madame MEDINVILLA, « Floréal » d'une valeur de 300 € qui a été lauréate de l'exposition FLOREAL 2011.

Elle propose en conséquence de procéder à l'acquisition de cette toile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la toile de Madame MEDINVILLA « Floréal » au prix de 300 €

### **VI) Acquisition d'une balayeuse arrière « BEMA »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une balayeuse arrière « BEMA ».

Après consultation, elle propose de retenir l'offre des Ets Labor Hako qui s'élève à la somme de 5 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** l'acquisition d'une balayeuse arrière « BEMA »
- **ACCEPTE** la proposition des Ets Labor Hako qui s'élève à la somme de 5 600 € HT.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

## **VII) Tarifs cantine scolaire 2011/2012**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la cantine scolaire. Elle précise que les prestations servies par la CAF au titre de l'animation inter-classe, seront diminués, le temps des repas n'étant plus pris en charge. Elle propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2011/2012.

<i>Tarif enfant</i>	2.55 €
<i>Participation animation interclasse</i>	0.65 €
<i>Tarif adulte</i>	5.80 €.

De plus, elle propose que les repas de l'ALSH (mercredis, petites vacances et mois de Juillet) soient préparés par la cantine scolaire. Compte tenu du nombre moins important de repas servis, elle propose de facturer ces repas à l'organisme gestionnaire sur la base de 2.75 € /repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2011/2012

<b><i>Tarif enfant</i></b>	<b>2.55 €</b>
<b><i>Participation animation interclasse</i></b>	<b>0.65 € soit un prix total de 3.20 €</b>
<b><i>Tarif adulte</i></b>	<b>5.80 €</b>
<b><i>Repas ALSH</i></b>	<b>2.75 €</b>

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'organisme gestionnaire

## **VIII) Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E) Tarifs 2011 / 2012**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF a modifié le mode de calcul de ses prestations, le nouveau calcul prenant en compte l'horaire réel de présence des enfants.

Aussi, elle indique qu'il convient de revoir les anciens tarifs forfaitaire de l'ALAE et de n'appliquer qu'un tarif horaire. De plus un nouveau tarif devra être mis en place pour les enfants utilisant le service de transport scolaire, cette participation conditionnant les aides de la CAF, pour le temps de présence de ces enfants à l'ALAE.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs ALAE suivants, elle précise qu'il sera tenu compte du quotient familial pour l'application de ces tarifs :

- ALAE tarif horaire	1ère tranche (0 – 650)	0.70 € / heure
	2ème tranche (651-900)	0.82 € / heure
	3ème tranche (> 901)	0.94 € / heure
- ALAE pour les enfants bénéficiant du transport scolaire		0.21 € / jour
- Tarif occasionnel		2.05 € / heure

Il sera tenu compte du quotient familial pour l'application de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **VOTE** les tarifs ALAE suivants :

- *ALAE tarif horaire*

*1ère tranche (0 – 650) 0.70 € / heure*

*2ème tranche (651-900) 0.82 € / heure*

*3ème tranche (> 901) 0.94 € / heure*

- *ALAE pour les enfants bénéficiant du transport scolaire*

*0.21 € / jour*

- *Tarif occasionnel*

*2.05 € / heure*

### **IX) Subvention à l'Ecole Maternelle.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 2 sorties ont été organisées par l'Ecole Maternelle, une à Montbrun Bocage, l'autre à Ramonville.

Afin de participer à l'organisation de ces sorties, elle propose de verser une somme de 510 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de verser une subvention de 510 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle

### **X) Subvention exceptionnelle à Moliba Makasi**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Moliba Makasi pour l'organisation d'une soirée théâtre au parc municipal.

Elle rappelle que l'association Moliba Makasi est une association à but humanitaire qui fournit du matériel et aide à l'équipement des populations de villages marocains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Moliba Makasi.

### **XI) Permanences du Contrôleur des Impôts**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la tenue des permanences assurées en Mairie par le contrôleur des impôts, pour aider les contribuables à remplir leur déclaration d'impôts, doit être sollicitée par délibération auprès de la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Garonne.

Elle rappelle qu'en 2010, une permanence a été tenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **DEMANDE** à la Direction des Services Fiscaux, la reconduction pour 2011 de la demi-journée de permanence du contrôleur des impôts.

- **DECIDE** le versement de l'indemnité de 64.79 € au titre de la permanence tenue en 2010.

### **XII) Achat de matériel pour l'école maternelle**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'acquisition de matériel pour l'école maternelle.

Après consultation, elle propose de retenir les devis de CAMIF Collectivités pour un montant de 4 589.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** les devis établis par CAMIF Collectivités pour un montant de 4 589.45 €
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

### **XIII) Mise à disposition d'une salle communale**

A la demande de Monsieur Vincent LOPEZ, délégué du parti socialiste, Madame le Maire propose de mettre à disposition la salle de réunion des anciennes écoles pour l'organisation des primaires de ce parti qui se dérouleront les 9 et 16 Octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de mettre à disposition du Parti Socialiste, la salle de réunion des anciennes écoles, pour l'organisation des primaires qui se dérouleront les 9 et 16 Octobre 2011

### **XIV) Nomination d'un correspondant Sécurité Routière**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un correspondant Sécurité Routière.

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **DESIGNE** Monsieur Georges GEYSSELY en qualité de correspondant Sécurité Routière

### **XV) Nomination d'un correspondant pour le Tri sélectif**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un correspondant « Tri sélectif » sur la Commune.

Elle propose de désigner Philippe BARONE afin de sensibiliser la population et mettre en place les moyens de collecte permettant d'améliorer le tri sélectif sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **NOMME** Philippe BARONE correspondant du Tri sélectif pour la Commune

Le Maire,